



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

**Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue le 16 janvier 2017, à 20h à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, présidée par l'honorable Yoland Émond, maire, en présence de Rick Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier.**

À laquelle étaient présents :

Christian Malouin, conseiller siège n°2

Sonia Malouin, conseillère siège n°3

Pierre Langlois, conseiller siège n°4

Gilles Perron, conseiller siège n°5

Éric Desbiens, conseiller siège n°6

Claude Asselin, conseiller au siège n°1

Étaient absents :

Étaient également présents :

### **1. PRÉSENCES ET QUORUM**

#### **1.1 Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance**

**CONSIDÉRANT** que le directeur général prend note des présences;

**CONSIDÉRANT** que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il y a 1 personne(s) présente(s).

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 20h.

### **2. VALIDATION DE LA SÉANCE**

#### **2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

**Rés. no  
2017-001**



## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

N° de résolution  
ou annotation

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Claude Asselin, appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Rés. no  
2017-002

#### 3.1 Dépôt du procès-verbal de correction de la résolution n° 2016-321

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 202.1 du code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1, a. 202.1);

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accepter le procès-verbal de correction de la résolution n° 2016-321, tel que déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier.

Rés. no  
2017-003

#### 3.2 Adoption du procès-verbal de la 12e séance ordinaire de l'année 2016

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal lors de la séance préparatoire, tenue le 10 janvier 2017;

**CONSIDÉRANT** qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture publique;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la 12e séance ordinaire de l'année 2016, tel que présenté et avec dispense de lecture.

Rés. no  
2017-004

#### 3.3 Adoption du procès-verbal de la 6e séance extraordinaire de l'année 2016

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal lors de la séance préparatoire,



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

tenue le 10 janvier 2017;

**CONSIDÉRANT** qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture publique;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Claude Asselin, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la 6e séance extraordinaire de l'année 2016, tel que présenté et avec dispense de lecture.

**Rés. no  
2017-005**

### **3.4 Dépôt du procès-verbal de correction de la résolution n° 410-2015**

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 202.1 du code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1, a. 202.1);

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accepter le procès-verbal de correction du règlement n° 410-2015, tel que déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier.

## **4. SUIVI DES RÉOLUTIONS**

**Rés. no  
2017-006**

### **4.1 Rapport du directeur général sur le suivi et l'exécution des résolutions**

**CONSIDÉRANT** que le directeur général dépose au conseil son rapport sur le suivi et l'exécution des résolutions;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Pierre Langlois appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport du directeur.

## **5. RAPPORT DES COMITÉS ET DIRECTEURS**

**Rés. no  
2017-007**

### **5.1 Rapport mensuel du service des travaux publics**

M. Pierre Langlois fait lecture du rapport.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

**CONSIDÉRANT** que Maxime Boulay dépose un rapport écrit au conseil, concernant les activités du service des travaux publics :

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Claude Asselin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

**Rés. no  
2017-008**

### **5.2 Rapport mensuel du service de sécurité incendie**

M. Christian Malouin fait lecture du rapport.

**CONSIDÉRANT** que Louis-Xavier Côté-Benoit dépose un rapport écrit au conseil, concernant les activités du service de sécurité incendie :

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

**Rés. no  
2017-009**

### **5.3 Rapport mensuel du service des loisirs et de la culture**

M. Christian Malouin fait lecture du rapport.

**CONSIDÉRANT** que Manon Finn dépose un rapport écrit au conseil, concernant les activités du service des loisirs et de la culture :

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

**Rés. no  
2017-010**

### **5.4 Rapport mensuel sur le flux de trésorerie**

**CONSIDÉRANT** que le directeur général dépose au conseil son rapport sur le flux de trésorerie;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Claude Asselin appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.



N° de résolution  
ou annotation

**Rés. no  
2017-011**

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

### 8. AFFAIRES COURANTES

#### 8.1 Reconnaissance des organismes sans buts lucratifs et autorisation du versement de l'aide financière

**CONSIDÉRANT** la politique de reconnaissance des OSBL adoptée par la municipalité;

**CONSIDÉRANT** l'entente intervenue entre la Municipalité et les locataires du centre communautaire jeunesse, concernant les loyers;

**CONSIDÉRANT** l'analyse et les recommandations formulées par la directrice des loisirs et de la culture;

**CONSIDÉRANT** la volonté exprimée par le conseil municipal de favoriser les OSBL qui œuvrent pour la jeunesse;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de M. Claude Asselin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de reconnaître les organismes suivants et d'autoriser le versement de l'aide financière accordée:

ORGANISMES RECONNUS	MONTANT ACCORDÉ
La Maison des Jeunes le SPOTH de Chute-aux-Outardes	1500\$
Les Girouettes de Chute-aux-Outardes	1500\$
Le Cercle des Fermières de Chute-aux-Outardes	500\$
Grains de soleil Côte-Nord	1500\$
Le Carrefour Familial de Chute-aux-Outardes	1500\$
Club de l'âge d'or de Chute-aux-Outardes	2 975\$
Télévision Régionale de la Péninsule	3 500\$
Commission des Loisirs de Chute-aux-Outardes	500\$

**Rés. no  
2017-012**

#### 8.2 Acceptation de la liste des déboursés

**CONSIDÉRANT** les dispositions du règlement n° 329-2007 sur le contrôle et le suivi budgétaire;

**CONSIDÉRANT** que le directeur général a remis aux membres du conseil, lors de la séance préparatoire tenue le 10 janvier 2017, une liste détaillée des déboursés effectués entre le 6 décembre 2016 et le 10 janvier 2017;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

**Rés. no  
2017-013**

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Claude Asselin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les 80 chèques présentés pour un montant de 131 088.95 \$.

**8.3**

### **Adjudication du contrat – appel d'offres n° 2016-003**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a procédé à un appel d'offres public intitulé : Reconstruction de l'entrepôt municipal;

**CONSIDÉRANT** le résultat de l'ouverture public des soumissions le 17 août 2016:

ENTREPRISES	PRIX
Les entreprises G&M Laplante Ltée	442 952.69 \$
Construction Gérard Murray Inc	527 476.56 \$

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la personne responsable de l'appel d'offres. Rick Tanguay;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers:

- i. D'adjuger le contrat pour découlant de l'appel d'offres n° 2016-003, à l'entreprise Les entreprises G&M Laplante Ltée et ce, conformément à leur soumission datée du 17 août 2016 au montant de 442 952.69 \$ incluant les taxes applicables.

## **9. AFFAIRES NOUVELLES**

**Rés. no  
2017-014**

**9.1**

### **Formation du comité des ressources humaines**

**CONSIDÉRANT** qu'un comité de travail doit être formé afin d'exécuter le mandat qui lui est confié par le conseil municipal, tel que présenté en annexe de la présente résolution;

**EN CONSÉQUENCE** sur la proposition de M. Claude Asselin, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Que le comité Gestion des ressources humaines soit



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

formé des personnes suivantes :

Sonia Malouin, conseillère au poste n° 3;

Éric Desbiens, conseiller au poste n° 6;

Rick Tanguay, directeur général;

Manon Finn, directrice général adjointe.

- ii. Que le mandat du comité soit celui édicté dans le document joint en annexe pour faire partie intégrante de la présente résolution.

**Rés. no  
2017-015**

**9.2**

### **Soumission de projets - Fonds d'initiatives du plan nord (FIPN)**

**CONSIDÉRANT** les critères d'admissibilité édicté dans le guide du promoteur du FIPN;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire y déposer des projets;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Gilles Perron il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De déposer les projets suivants au Fonds d'initiatives du plan nord:

Projet n°1 : Construction d'une patinoire extérieure

Projet n°2 : Accessibilité du Centre Communautaire Jeunesse

Projet n°3 : Réfection de la toiture du bâtiment du 18 rue du Golf

**Rés. no  
2017-016**

**11. Période de questions**

**CONSIDÉRANT** que le président a accordé le droit de parole à ceux et celles qui désiraient poser une question :

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Claude Asselin, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la période de questions.



N° de résolution  
ou annotation

**Rés. no  
2017-017**

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

### 12. Fermeture de la séance

**CONSIDÉRANT** que l'ordre du jour est épuisé;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 20h20.

Yoland Émond ,  
maire.

Rick Tanguay ,  
directeur général et  
secrétaire-trésorier.